

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 01 JUIN 2010

Présents : BERGUERRE Sandrine - MENEGHETTI Marc - PYTHON François - SERGNIEUX Roger - BOURGUIGNON Xavier - SOLER Joël - POBEL Stéphane - LE ROUX Eric.

Absents : JACOB Frédéric - ARGAUD Catherine - VUETAZ Geneviève - CORRENTI Dominique LESUISSE Rachel - DENISE Youri

Ordre du jour :

- Tarifs cantine garderie 2010-11
- Résultats consultation repas cantine
- Questions diverses

Monsieur le maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- décisions budgétaires modificatives

Le conseil municipal accepte ce rajout.

1. DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des crédits suivants au budget général 2010 :

- **section de fonctionnement**

compte 622 (frais d'avocats) : 16.000 € financés par compte 7788 (recouvrement assurance juridique) : 14.000 € et compte 7381 (droits de mutation) : 2.000 €.

- **section d'investissement**

compte 2041 (décompte SELEQ 74 Jurens solde) : 100 € financés par compte 10223 (T.L.E.) : 100 €
compte 2031 (plan accessibilité) : 1800 € financés par compte 1342 (produit amendes de police) : 1800 €.

2. CONSULTATION REPAS LIAISON FROIDE

Mr le maire rappelle que le contrat avec la Société Avenance prend fin le 31 août 2010 et qu'une consultation a été lancée pour la livraison de repas en liaison froide auprès de 3 entreprises : Mille et un repas à Ecully, SHCB à St-Quentin-Fallavier et Avenance à Annecy.

A l'issue de cette consultation, c'est l'entreprise Avenance qui a été retenue comme **mieux disante**. Le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité, ce choix et autorise le maire à signer le contrat qui prendra effet le 1^{er} septembre 2010 pour une durée d'une année, renouvelable trois fois.

L'entreprise Avenance précise par ailleurs qu'elle applique le nouveau décret national prenant en compte la diététique avec une diminution des « sel, sucre et graisse ».

3. TARIFS CANTINE-GARDERIE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2010 :

- ticket repas cantine : 5,80 €
- heure de garderie : 3,00 €

4. PLAN ACCESSIBILITE

Monsieur MENEGHETTI indique que le Bureau ADELPHÉA a achevé la réalisation du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Il invite les élus à en prendre connaissance afin de se prononcer lors de la prochaine séance. Il ajoute que le coût du plan s'élève à 1.794 € et que la mise aux normes des équipements actuels est estimée à 3.650 € TTC.

Il précise enfin qu'un plan similaire devra être réalisé pour les bâtiments communaux.

5. TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le maire fait le point sur deux affaires en cours portées devant le Tribunal Administratif. Il indique que celles-ci entrent dans le cadre du service de protection juridique de notre contrat global

d'assurance avec Groupama Rhône Alpes et qu'il a choisi le Cabinet LEGITHEM à Cruseilles pour défendre ces dossiers.

6. PROTECTION DES CAPTAGES

Monsieur le maire indique que la Commune ayant tardé pour réaliser les travaux de protection de ses captages, la S.E.D.H.S (Société d'Équipement Départementale) propose une rencontre avec la Mairie à ce sujet.

7. TROTTOIRS A BLOUX

Marc MENEGHETTI fait le compte rendu de la réunion avec le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique, nouveau nom du SELEQ 74 à partir du 1^{er} juin 2010) concernant le projet de cheminement piétonnier à Bloux. Il ajoute que la mise en souterrain des réseaux s'élèverait à environ 220.000 €. Le conseil municipal juge ce coût trop important et retient la mise en place de fourreaux en prévision de la mise en souterrain des réseaux à l'avenir.

8. CONSULTATION TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le maire indique que la Commune a consulté 4 entreprises pour le programme voirie 2010. A l'issue de la procédure, c'est l'entreprise SCREG de Sillingy qui a été retenue comme **mieux disante** pour un montant de 45.894 € HT, soit 54.890 € TTC, pour une intervention courant juillet.

9. URBANISME

Le conseil municipal prend connaissance d'une déclaration préalable déposée par :

- Monsieur Olivier RIGAL pour une piscine à Jurens.

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le conseil municipal est informé que le dossier « cheminement piétonnier à Bloux » a été retenu par la préfecture dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement.
- Il demande de relancer l'entreprise retenue pour l'installation du plan « Ecole Numérique Rurale ».
- Il prend connaissance du rapport annuel transmis par le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement.
- Il est invité à prendre connaissance du dossier départemental des risques majeurs 2009.
- Il entend le compte rendu de la réunion sur le très haut débit qui a eu lieu à la Communauté de Communes du Genevois.
- Il prend acte du passage de la course pédestre « 22^{ème} tour La France en courant » vendredi 23 juillet 2010 en matinée à Raclaz et Dingy.

La séance est levée à 22 h 20.